



# Conseil d'Administration

COMPTE-RENDU

7 octobre 2009

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2009
2. Propositions de transformation, de publication et de création d'emplois.
3. Proposition de barème afférent à la prime d'excellence scientifique (sous réserve de la publication de l'arrêté ministériel sur les maximums et les minimums)
4. Présentation du plan de continuité d'activité en cas de pandémie grippale : plan de continuité pédagogique et plan de continuité administrative
5. Statut de l'Association La Sorbonne
6. Contrat de cession de quote-part de propriété entre d'une part l'Université Paris-Sorbonne et d'autre part l'Université Panthéon-Assas et l'Université Pierre et Marie Curie. Contrat de règlement de copropriété entre l'Université Panthéon-Assas, l'Université de Paris-Sorbonne et l'Université Pierre et Marie Curie. Contrat de licence entre l'Université Panthéon-Assas, l'Université de Paris-Sorbonne, l'Université Pierre et Marie Curie d'une part et l'association La Sorbonne d'autre part.
7. Statuts de l'Institut Cujas
8. Modification du règlement intérieur de l'Université par la création d'une commission consultative des doctorants contractuels
9. Avis sur la désignation du directeur du Centre de Formation Permanente (CFP)
10. Avis sur la désignation du directeur du Centre universitaire de Melun
11. Modification de la liste des diplômes intermédiaires
12. Créations et modifications relatives aux enseignements et aux contrôles des connaissances
13. Convention entre l'Université (CFP) et Formavenir Performances
14. Création du diplôme d'université Science du management dans les secteurs sanitaire, social et médico-social
15. Accord de collaboration entre l'Université (CFP) et Formavenir Performances relatif au diplôme d'université Sciences du management dans les secteurs sanitaire, social et médico-social
16. Création du diplôme d'université Prévention et responsabilités : les risques psycho-sociaux au travail (CFP)
17. Accord de collaboration entre l'Université (CFP) et Formavenir Performances relatif au diplôme d'université Prévention et responsabilités : les risques psycho-sociaux au travail
18. Approbation de tarifs
19. Adhésion à la Charte régionale des universités d'Ile de France pour l'accompagnement des candidats d'une certification universitaire par la voie de la validation des acquis
20. Convention entre l'Université et l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Police (ENSOP)
21. Convention entre l'Université et l'Ecole des Officiers de la gendarmerie Nationale (EOGN)
22. Convention entre l'Université et les Ecoles de Saint-Cyr Coëtiquidan
23. Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) « Culture et Médias numériques »
24. Convention entre l'Université et l'Université de droit et de science politique de Chine (Pékin)
25. Autorisation donnée au Président d'engager des actions en justice
26. Désignation d'un membre professeur à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants
27. Désignation de membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

## 1. Approbation des procès-verbaux : séance du 1er juillet 2009

Adopté

## 2. Propositions de transformation, de publication et de créations d'emplois.

Publication de postes de professeurs : 1 en droit privé, 3 en droit public, 2 en sciences économiques et 1 en science de gestion.

Publication de postes de maitres de conférences : 3 en droit privé, 5 en droit public, 1 en science économiques, 1 en mathématiques, 1 en Sciences de l'information et de la communication, et 1 en pôle langue.

Adopté

### 3. Proposition de barème afférent à la prime d'excellence scientifique (sous réserve de la publication de l'arrêté ministériel sur les maximums et les minimums)

L'arrêté n'ayant pas été publié, ce point a été retiré.

### 4. Présentation du plan de continuité d'activité en cas de pandémie grippale : plan de continuité pédagogique et plan de continuité administrative

Le but est de maintenir le fonctionnement de l'activité éducative, tout en préservant la santé des élèves et des agents. Cela se décompose entre la continuité du service public et de l'administration, et le maintien lien pédagogique.

Pour le moment nous sommes dans la phase pré-pandémique. Il convient donc d'insister sur les règles élémentaires d'hygiène.

Si toutefois nous entrons dans la phase 6 de la pandémie, l'observation de celle-ci est basée sur deux seuils d'absentéisme :

- 20% on prépare la mise en place du plan de continuité pédagogique et administrative
- 40% on enclenche le processus.

Lorsque l'établissement est fermé, le plan se met en route. Le personnel administratif indispensable défini dans le plan est mobilisé.

Le système de continuité pédagogique déclenché au-delà des 40% d'absentéisme est basé sur l'information. Une enquête va être distribuée au début d'année pour connaître le taux d'équipement. Cette enquête sera mise en ligne, et sur format papier.

Dès 20% d'absentéisme, dans le cadre de la préparation de la mise en place du plan de continuité, les professeurs pourraient être formés à la mise en ligne de documents écrits ou vocaux. Cette procédure est basée sur le volontariat. Néanmoins pour le bon fonctionnement des plateformes d'échange, cela nécessite d'organiser les connexions. Il faudrait pour cela suivre le planning de l'université et consulter les documents aux heures de cours.

Ces cours à distance doivent s'instaurer en parallèle du mouvement de développement des grands cours d'Assas.

Adopté

### 5. Statut de l'Association La Sorbonne

Association Sorbonne est envisagée dans le cadre de la politique des PRES pour le Plan Campus Parisien auxquels ne participent que les universités regroupées sous forme de PRES.

A l'heure actuelle il existe différentes possibilités de regroupements candidats au Plan Campus :

- Paris 2 ; 4 et 6 → Association La Sorbonne
- Paris 3 ; 5 ; 7 ; Sciences Po ; Inalco ; 13
- Normale Sup ; Collèges de France
- Paris 1 ; EHESS
- Paris 9

Le regroupement dont nous faisons partie a fait le choix de la forme juridique de l'Association afin de préserver une certaine indépendance de chaque Université et d'éviter que notre Université ne soit noyée sous la taille de Paris 6. Grâce à cette forme plus souple de l'association, on maintient du pouvoir dans les Universités au lieu d'avoir un Etablissement public central ayant l'ensemble des pouvoirs.

Adopté à l'Unanimité

## **6. Contrat de cession de quote-part de propriété entre d'une part l'Université Paris-Sorbonne et d'autre part l'Université Panthéon-Assas et l'Université Pierre et Marie Curie.**

**Contrat de règlement de copropriété entre l'Université Panthéon-Assas, l'Université de Paris-Sorbonne et l'Université Pierre et Marie Curie.**

**Contrat de licence entre l'Université Panthéon-Assas, l'Université de Paris-Sorbonne, l'Université Pierre et Marie Curie d'une part et l'association La Sorbonne d'autre part.**

Mise en place d'une signature, d'un nom commun pour les trois universités. Ce sera la Sorbonne grâce à Paris IV.

Paris IV cède les marques Sorbonne et La Sorbonne à Paris II et Paris IV pour 1/3 chacun ; En échange, Paris II et Paris VI payent des droits de renouvellement. C'est un contrat de licence entre les Universités.

Mise en commun de services dédiés aux étudiants. Notamment la médecine, ou les investissements sportifs.

Droit de veto appartenant au Président après décision du Conseil d'Administration. Permet de préserver l'autonomie de chaque université.

Le ministre déclare qu'il faudrait, pour toucher l'argent du plan Campus, se regrouper sous la forme d'un EP.

Cette solution fait l'objet de nombreux commentaires en faveur de l'association.

Sur le plan du patrimoine immobilier pour les centres Assas et Vaugirard cela ne pose pas de problèmes particuliers pour qu'ils soient attribués à l'Université Panthéon-Assas. Un problème reste pour le Panthéon. Un agrandissement du patrimoine immobilier de l'Université est nécessaire. Des possibilités de réaménagement de l'hôpital Saint Vincent de Paul sont envisagées, les travaux pourraient commencer en 2010.

L'association est aussi un moyen d'attirer des grandes écoles qui pourraient bénéficier d'un statut personnalisé et sur mesure.

Adopté à l'unanimité.

## **7. Statuts de l'Institut Cujas**

Fédérer des centres de recherche. On maintient la structure fédérale même si elle a peu de pouvoir si ce n'est pas pour la continuité du fonctionnement des centres de recherche fédérés.

La nécessité est de faire de l'Institut Cujas la maison du droit public.

## **8. Modification du règlement intérieur de l'Université par la création d'une commission consultative des doctorants contractuels**

Adopté

## **9. Avis sur la désignation du directeur du Centre de Formation Permanente (CFP)**

M. Dubois en est directeur depuis 6 ans. Il est important de développer des diplômes d'Etat et des Masters. Le principe de fonctionnement c'est que pour chaque collaboration le CFP gère la partie financière. On assure la qualité du diplôme, la maquette des diplômes est présentée devant les conseils. L'autonomie va augmenter l'importance du CFP d'où l'importance de donner plus de souplesse au CFP. Monsieur Dubois est réélu à l'unanimité.

## **10. Avis sur la désignation du directeur du Centre universitaire de Melun**

Frédéric Debove est réélu pour 2 ans avec une abstention.

## **11. Modification de la liste des diplômes intermédiaires**

Adopté

## **12. Créations et modifications relatives aux enseignements et aux contrôles des connaissances**

Adopté

## **13. Convention entre l'Université (CFP) et Formavenir Performances**

Adopté avec une abstention

## **14. Création du diplôme d'université Science du management dans les secteurs sanitaire, social et médico-social**

Adopté

## **15. Accord de collaboration entre l'Université (CFP) et Formavenir Performances relatif au diplôme d'université Sciences du management dans les secteurs sanitaire, social et médico-social**

Adopté avec une abstention

## **16. Création du diplôme d'université Prévention et responsabilités : les risques psycho-sociaux au travail (CFP)**

Adopté.

## **17. Accord de collaboration entre l'Université (CFP) et Formavenir Performances relatif au diplôme d'université Prévention et responsabilités : les risques psycho-sociaux au travail**

Adopté

## **18. Approbation de tarifs**

Tarifs relatifs à ces diplômes. Dont Organisation du TOIC pour 50€ au lieu de 84€.

Adopté

## **19. Adhésion à la Charte régionale des universités d'Ile de France pour l'accompagnement des candidats d'une certification universitaire par la voie de la validation des acquis**

Adopté

## **20. Convention entre l'Université et l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Police (ENSOP)**

Atelier de professionnalisation pour Melun en 1ere et 3eme année.

Adopté

## **21. Convention entre l'Université et l'Ecole des Officiers de la gendarmerie Nationale (EOGN)**

Adopté

## **22. Convention entre l'Université et les Ecoles de Saint-Cyr Coëtiquidan**

Adopté

## **23. Convention constitutive du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) « Culture et Médias numériques »**

Adopté

## **24. Convention entre l'Université et l'Université de droit et de science politique de Chine (Pékin)**

Centre de recherche de Droit Notarial.

Adopté

## **25. Autorisation donnée au Président d'engager des actions en justice**

Procédure de faux et usage de faux concernant un diplôme de DEA finances publiques et fiscalité.

Introduction frauduleuse d'étudiants sur le système informatique pour modifier les notes.

Adopté

## **26. Désignation d'un membre professeur à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants**

M. Bienvenu est élu. Alternance de la Présidence de la section à commencer par Monsieur Périnet-Marquet

## **27. Désignation de membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers**

M. Bouquin

